



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-09-15

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la Maison de la Culture de Havre-aux-Maisons, le 15 septembre 2015 à 19 h 46, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Serge Bourgeois, greffier adjoint

Sont aussi présents :

Quelque douze personnes assistent également à la séance.

R1509-476

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 46 par le maire Jonathan Lapierre.

R1509-477

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 août 2015
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Demande de rétrocession d'immeuble au ministère des Transports du Québec – Lot 5 033 460 – Village de Havre-aux-Maisons
 - 7.1.2 Demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Annulation d'une clause restrictive – Acte d'acquisition de lots de grève et en eau profonde numéro 42690



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-09-15

- 7.1.3 Abrogation de la résolution R0208-353 concernant les frais à imposer relativement aux amendes encourues pour infractions aux règlements municipaux
- 7.1.4 Consultation référendaire – Avenir des arénas aux Îles-de-la-Madeleine
- 7.2 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.2.1 Autorisation d'appel d'offres – Contrat de déneigement des stationnements municipaux et trottoirs
 - 7.2.2 Autorisation d'appel d'offres – Travaux de reconstruction et de remplacement d'un ponceau - Chemin des Caps – Village de Fatima
- 7.3 Réglementation municipale
 - 7.3.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2002-04 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations pour services municipaux pour y prévoir des frais de chèque sans provision
 - 7.3.2 Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses d'immobilisation et un emprunt relatifs au renouvellement du parc de véhicules
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

PROCÈS-VERBAUX

R1509-478

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 août 2015

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance tenue le 18 août dernier.

Sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

N1509-479

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R1509-480

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 6 au 27 août 2015 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total 1 405 871,71 \$.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-09-15

N° de résolution
ou annotation

N1509-481

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R1509-482

Demande de rétrocession d'immeuble au ministère des Transports du Québec – Lot 5 033 460 – Village de Havre-aux-Maisons

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports est propriétaire d'un immeuble, identifié comme étant le lot 5 033 460 du cadastre du Québec, situé dans le secteur de La Pointe de Havre-aux-Maisons;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble constitue une emprise du chemin municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se porter acquéreur de cet immeuble aux fins du projet de développement de La Pointe de Havre-aux-Maisons;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal mandate le greffier, Jean-Yves Lebreux, pour acheminer une demande auprès du ministère des Transports relativement à la cession du lot 5 033 460 du cadastre du Québec, pour la somme nominale d'un dollar;

que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis en ce qui concerne cette cession.

R1509-483

Demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Annulation d'une clause restrictive – Acte d'acquisition de lots de grève et en eau profonde numéro 42690

CONSIDÉRANT QU' en 1998, la Municipalité de Havre-aux-Maisons a acquis du gouvernement du Québec des lots de grève en eau profonde connus et désignés comme étant les lots 1189, 1190, 1191, 1192 et 1193 faisant partie du lit du golfe du Saint-Laurent et correspondant aux lots 1111, 1112, 1113, 1114, et 1115 du cadastre officiel de l'île du Havre-aux-Maisons au terme d'un acte d'enregistrement portant le numéro 42690;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-09-15

CONSIDÉRANT QU' à l'article 4 de cet acte de vente intitulé « OBLIGATIONS », il est spécifié que les immeubles ainsi cédés ne devront servir qu'à des fins non lucratives publiques municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine souhaite utiliser ces immeubles à d'autres fins, précisément dans le cadre du projet de développement de La Pointe de Havre-aux-Maisons;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise le greffier, Jean-Yves Lebreux, à déposer une demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques visant à annuler la clause restrictive prévue à l'acte de vente des lots de grève mentionnés ci-dessus au terme de l'acte notarié portant le numéro 42690;

que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à cette demande.

R1509-484

Abrogation de la résolution R0208-353 concernant les frais à imposer relativement aux amendes encourues pour infractions aux règlements municipaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait adopté en 2002, une résolution visant à imposer des frais relatifs aux amendes encourues dans le cadre de sa réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2002, la Municipalité a modifié la réglementation en vigueur afin de prévoir, par voie de règlements, le paiement de frais inhérents aux amendes lors de l'émission de constat d'infraction;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'abroger la résolution numéro R0208-353 adoptée le 13 août 2002.

R1509-485

Consultation référendaire – Avenir des arénas aux Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a amorcé, depuis un certain nombre d'années, une réflexion quant à l'avenir de ses infrastructures sportives et plus particulièrement celui de ses arénas;

CONSIDÉRANT QUE la construction des arénas date de plus de trente ans et qu'il est nécessaire soit d'entreprendre des



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-09-15

travaux de construction d'une nouvelle infrastructure ou des travaux de rénovation majeure aux deux bâtiments existants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu, au printemps 2015, trois séances d'information visant à soumettre à la population différents scénarios sur l'avenir des arénas;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite prendre une orientation dans ce dossier en s'appuyant sur les résultats d'une consultation par voie de référendum consultatif;

CONSIDÉRANT QUE chacun des conseillers présents s'est prononcé en faveur de la formulation de la question référendaire et de ses deux choix de réponse;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil autorise le greffier à entreprendre les démarches pour la tenue d'un référendum consultatif qui se tiendra le dimanche 15 novembre et qui portera sur la question de l'avenir des arénas aux Îles-de-la-Madeleine;

que le conseil municipal approuve la question référendaire suivante :

Parmi les deux options suivantes, quelle option privilégiez-vous pour l'avenir des arénas aux Îles-de-la-Madeleine?

- 1- Construction neuve d'un complexe multisport 2 glaces (situé à proximité de l'école Polyvalente)
- 2- Rénovation majeure des deux arénas actuels

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R1509-486

Autorisation d'appel d'offres – Contrat de déneigement des stationnements municipaux et des trottoirs

CONSIDÉRANT QU' au cours des deux dernières années, la Municipalité a dû, en certaines occasions, faire appel au secteur privé pour venir en soutien aux équipes municipales lors des opérations de déneigement;

CONSIDÉRANT de plus, que la Municipalité a dû assumer des coûts additionnels pour le déneigement des stationnements municipaux et des trottoirs en raison de la rigueur de la dernière saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aller en appel d'offres relativement au déneigement des stationnements et des trottoirs qui sont sous sa responsabilité pour l'hiver 2015-2016;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-09-15

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à procéder à un appel d'offres relativement au déneigement des stationnements municipaux et des trottoirs.

R1509-487

Autorisation d'appel d'offres – Travaux de reconstruction et de remplacement d'un ponceau – Chemin des Caps – Village de Fatima

CONSIDÉRANT QUE le personnel des services techniques et des réseaux publics ont constaté, lors d'une inspection réalisée le printemps dernier, un affaissement du chemin des Caps, plus précisément à l'intersection des chemins Léonard-Aucoin et Valentin-Cummings dans le village de Fatima;

CONSIDÉRANT QUE des travaux temporaires ont été exécutés en vue de sécuriser les lieux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite maintenant réaliser des travaux de reconstruction de cette partie de chemin et procéder au remplacement du ponceau;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des services techniques et des réseaux publics à l'effet de lancer un appel d'offres relativement à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à lancer un appel d'offres, sur invitation, concernant des travaux de reconstruction de cette partie du chemin des Caps incluant le remplacement du ponceau.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1509-488

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2002-04 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations pour services municipaux pour y prévoir des frais de chèque sans provision

Le conseiller, Germain Leblanc, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° 2002-04 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations pour services municipaux pour y prévoir des frais de chèque sans provision.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-09-15

N° de résolution
ou annotation

R1509-489

Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses d’immobilisation et un emprunt relatifs au renouvellement du parc de véhicules

Le conseiller, Gaétan Richard, donne l’avis de motion préalable à l’adoption d’un règlement décrétant des dépenses d’immobilisation et un emprunt relatifs au renouvellement du parc de véhicules.

N1509-490

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n’est porté aux affaires diverses.

N1509-491

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l’objet d’interventions sont :

- ❖ Lecture et dépôt d’une lettre du président de l’Association régionale de soccer, M. Lucien Huet, dans laquelle celui-ci fait part au conseil de ses préoccupations advenant le cas où l’option de construire un aréna à deux glaces était retenue, car ce projet prévoit l’implantation de la nouvelle construction à l’endroit même où se trouve le terrain de soccer utilisé par l’ARSIM
- ❖ La planification des travaux exécutés sur certains chemins publics
- ❖ Question référendaire – Souligne le fait que la position du conseiller Richard Leblanc n’a pas été dévoilée publiquement compte tenu de son absence
- ❖ Pourcentage de subvention qui sera présenté dans le montage financier des deux options soumises à une consultation référendaire – Statut d’insularité
- ❖ Installations septiques – Précision sur qui est habilité à donner des amendes lorsque la réglementation n’est pas respectée
- ❖ Demande d’annulation de la clause restrictive incluse à l’acte d’acquisition de lots de grève et en eau profonde

R1509-492

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Léon Déraspe, appuyée par Germain Leblanc, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 23.

Jonathan Lapierre, maire

Serge Bourgeois, greffier adjoint